

Blois, le 13 décembre 2022

## SÉCURITÉ : LE DÉPARTEMENT ET LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS RENOUVELLENT LEUR CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS



Lundi 12 décembre, Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, et Philippe Sartori, vice-président chargé de la sécurité, de la protection de la population et président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Loir-et-Cher, ont signé, en présence du Colonel Hors Classe Christophe Magny, directeur du SDIS et chef de corps des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2028. Cette signature reflète l'ambition du département, en cohérence avec sa vision stratégique, de faire de la sécurité des Loir-et-Chériens une préoccupation collective, appuyée sur un établissement public moderne et adapté aux enjeux du territoire.

Le SDIS de Loir-et-Cher est un établissement public administratif placé sous l'autorité du Préfet, pour le domaine de sa mise en œuvre opérationnelle, et du Président du conseil d'administration, pour sa gestion administrative et financière. Le SDIS de Loir-et-Cher – classé en catégorie C en raison du nombre d'habitants, inférieur à 400 000, à défendre et protéger –, comporte un corps départemental et compte 80 centres d'incendie et de secours (CIS). Sa direction est assurée par un directeur départemental des services d'incendie et de secours, assisté d'un directeur départemental adjoint.

Ayant pour missions principales de protéger et de lutter contre les accidents, sinistres et catastrophes, d'évaluer et prévenir les risques technologiques et naturels ainsi que de porter secours aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement, le SDIS compte 212 sapeurs-pompiers professionnels, 1 534 sapeurs-pompiers volontaires, 55 personnels administratifs et techniques ainsi que 250 jeunes sapeurs-pompiers (JSP) répartis sur l'ensemble du territoire.

**« La convention fixe les modalités de détermination et de versement de la contribution du département au budget du SDIS afin de lui permettre d'assurer ses missions de secours avec efficacité, équité, innovation et maîtrise des coûts, et de développer les programmes indispensables à la mise en œuvre de la politique publique de secours et de promotion de la sécurité civile dans le département de Loir-et-Cher. »** explique Philippe Sartori, président du conseil d'administration du SDIS.

**« Dans cet objectif, il a été voté ce matin-même, lors de la session plénière, l'attribution d'une subvention d'investissement spécifique de 500 000 € afin de permettre au SDIS de renouveler les matériels dont il a besoin. Cette subvention sera portée à 2 M€ par an à partir de 2024 jusqu'en 2028. Pour 2023, la participation du département augmentera d'une manière significative avec 1 M€ supplémentaire pour un total de 17,4 M€, soit près de la moitié du budget du SDIS qui s'élève à 38 M€.**

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
[departement41](http://departement41.fr)



***Cet effort sans précédent depuis plus de 10 ans marque la volonté forte du département de doter le SDIS des moyens nécessaires au déploiement des ambitions portées par le nouveau [schéma départemental d'analyse et de couverture des risques \(SDACR\) 2023-2028](#). »*** ajoute Philippe Gouet, président du conseil départemental.

## Des constats préoccupants

Le SDACR établit en effet différents constats sur le territoire et les habitants :

- un vieillissement de la population et un solde migratoire à l'arrêt ;
- une vulnérabilité aux feux de forêts et d'espaces naturels : le Loir-et-Cher est le département qui représente la plus grande superficie boisée de la région Centre – Val de Loire et du quart nord-ouest de l'hexagone, avec 272 232 hectares – dont 92% de forêts privées – répartis entre des massifs importants dans la moitié sud comme la Sologne mais également à Blois, Fréteval, et Marchenoir. Quant aux surfaces agricoles, elles sont encore plus importantes avec 284 700 hectares, soit 44% du territoire départemental.
- des conséquences visibles du changement climatique (tempêtes, sécheresse sur les cultures agricoles...);
- des risques technologiques, naturels (inondations...), sociétaux (violences urbaines...), sanitaires (Covid-19...) ou émergents (méthanisation...) à prévenir ;
- un patrimoine exceptionnel à protéger et à préserver (plus de 140 monuments historiques) ...

En terme d'activité opérationnelle, il a été relevé :

- un nombre d'interventions qui augmente de 3% par an depuis 10 ans avec une sollicitation accrue des secours et soins d'urgence aux personnes (82% en 2021) dont une grande part due aux carences d'ambulances privées ;
- un manque de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en journée la semaine (270 pour un besoin estimé à 340) ;
- une augmentation tangible des flux touristiques et des renforts extra départementaux voire extra zonaux...

Recevant près de 140 000 appels chaque année, le nombre d'interventions quotidiennes du SDIS devrait être porté de 70 actuellement à 80 en 2028. Le SDIS intervient près de 25 500 fois chaque année (soit une intervention en moyenne toutes les 20 minutes), portant secours à plus de 22 000 personnes.

## Des enjeux stratégiques majeurs

Sur la base de ces constats et pour être en mesure de répondre à ces besoins croissants grâce à un modèle de sécurité civile robuste, le SDACR propose 105 axes d'actions, parmi lesquels :

- la poursuite du renouvellement du parc des moyens élévateurs aériens afin de garantir la fiabilité de la réponse opérationnelle ;
- la réorganisation des espaces du Centre de Traitement de l'Alerte du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de secours pour assurer une gestion de crise majeure durable ;
- la conduite d'analyses prospectives visant à optimiser le maillage territorial ;
- le renforcement des effectifs par la création de 25 postes de sapeurs-pompiers professionnels et 5 postes d'agents administratifs et techniques ;

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
[departement41](http://departement41.fr)



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

» [departement41.fr](http://departement41.fr)



- le renforcement et la structure du service mission volontariat (objectif 1700 volontaires avant 2029) ;
- le renforcement des actions citoyennes (jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la sécurité civile, formation aux gestes qui sauvent..., avec l'accompagnement du conseil départemental) ...

**« Dans ce cadre, le financement assuré par le conseil départemental et les communes de Loir-et-Cher permet de soutenir la modernisation de l'établissement à travers l'acquisition de nouveaux engins, matériels, habillement, les réhabilitations ou constructions de centres d'incendie et de secours, mais aussi le recrutement de personnels, le développement du volontariat ou des formations. Sans oublier que les moyens départementaux du SDIS 41 participent à la solidarité nationale que ce soit dans le dispositif zonal de lutte et au profit des départements limitrophes, ou encore au sein de colonnes de renforts déployées en dehors de la région »** déclare le Colonel Hors Classe Christophe Magny, directeur du SDIS et chef de corps des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher.

**« Face au risque feux de forêts et d'espaces naturels en Loir-et-Cher, comme sur tout le territoire national, assurer la mobilisation de tous les moyens de prévention, de lutte, la coordination de tous les acteurs de terrain, des services de l'État et des élus locaux, permettra de relever le défi du dérèglement climatique. Les caractéristiques de notre département et les évolutions du climat font peser un risque accru sur la région Centre – Val de Loire. Les analyses prédisent en effet un risque d'incendie de niveau élevé dans 50% des forêts métropolitaines à horizon 2050. Il faut donc se préparer à des saisons de feux de forêts plus longues, plus précoces, avec des feux plus intenses et plus rapides. Si 85% des 3 200 feux de forêts référencés en 2020 se sont concentrés dans la moitié sud, le Loir-et-Cher présente des particularités qui nous obligent à anticiper afin de faire face aux nouvelles situations. C'est dans cette optique que le conseil départemental, premier partenaire des territoires, accroît son soutien au SDIS. »** explique Philippe Sartori.

Pour en savoir plus sur les sapeurs-pompiers du Loir-et-Cher : [SDIS 41](#)

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
[departement41](#)

